

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2019 B 01843

Numéro SIREN : 800 260 184

Nom ou dénomination : A.N.E

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2020 sous le numéro de dépôt 55478



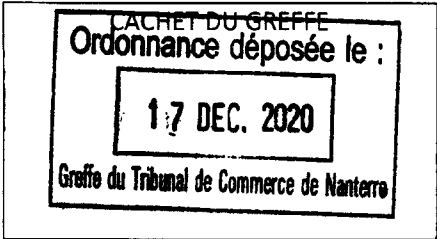
**Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2020007450**

Dépôt n° : 2020/55478

Le: 17 décembre 2020

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT



Requête n° 2020O07450
Affaire : SAS A.N.E

ORDONNANCE

Nous, **J.F. MAISONOBE**, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L. 225-100 1^{er} alinéa du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **31 mars 2021** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **30 juin 2020** de la société requérante **SAS A.N.E 122 AVENUE HENRI GINOUX 92120 MONTROUGE (RCS NANTERRE 800260184)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le *17 décembre 2020*

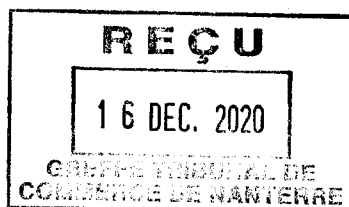
Le greffier,

S. GRINGORE
Greffier au Tribunal de
Commerce de Nanterre



Le juge délégué,

J.F. MAISONOBE



2020 0 7450

**Requête aux fins d'une prorogation du délai de réunion de l'AGE
d'approuver les comptes de l'exercice 2020.**

(Article R.225-64 du code de commerce)

A la requête de :

Madame Laïla ALLOU, agissant en qualité de présidente de la société SAS A.N.E, sis au 122 avenue henri ginoux – 92120 Montrouge - RCS Nanterre, sous le numéro 800 260 184

A l'honneur de vous exposer :

- Que la société a conformément à ses statuts clôturés son exercice social le 30 juin 2020, qu'elle devait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice, au plus tard le 31 décembre 2020.
- Que l'établissement des comptes annuels a pris du retard dû à la situation sanitaire actuelle liées au covid-19 entraînant la fermeture de notre établissement. En conséquence, les comptes sont actuellement au stade de la certification par le commissaire aux comptes et l'assemblée d'approbation des comptes ne pourra se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite, qu'il vous plaise, Madame la présidente, Monsieur le président, de proroger jusqu'au **31 mars 2021**, le délai de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

**Fait à Montrouge
Le 10 décembre 2020
En deux exemplaires.**

**Laila ALLOU
Présidente**

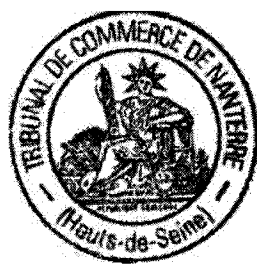


SAS A.N.E
Au capital de 150.000,00 € - RCS Nanterre 800 260 184 - APE 4939B
Siège social :
122 Avenue Henri Ginoux -92120 Montrouge
Etablissements secondaires :
7 rue Jacquard - 91280 Saint-Pierre-du-Perray- RCS Evry
3 Avenue de la Créativité – 59650 Villeneuve d'Ascq - RCS Lille Métropole

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2020O07450
Nom du dossier	SAS A.N.E
Délivrée le	17/12/2020